

Document d'information
Titre Professionnel

AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Session 2025/2026

Titre de la formation et références

Nom de la formation : TITRE PROFESSIONNEL – AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Enregistrement au RCNP ou RS et code associé : RNCP35510

Date d'échéance de l'enregistrement : 19/04/2026

Niveau : Niveau 3 (CAP/BEP)

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Code NSF : 230r – entretien général des bâtiments

Formacode : 22357- restauration réhabilitation

Code.s fiche.s ROME la.les plus proche.s : I1203 - Maintenance des bâtiments et des locaux

Textes de référence :

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

- Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
- Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
- Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

- Arrêté du 4 mars 2021 relatif au titre professionnel d'agent de maintenance des bâtiments

Public visé

Cette formation est destinée à toute personne, homme ou femme, en bonne condition physique, autonome, polyvalent et méticuleux.

La formation se déroulant par tous les temps, en intérieur ou en extérieur, et nécessitant de manipuler des charges lourdes et des outils dangereux, elle s'adresse à des personnes capables d'appliquer des règles d'hygiène et des consignes de sécurité dans l'exécution des activités. Les candidats doivent être également capables de travailler seul ou en équipe avec une capacité d'adaptation à des horaires fluctuants.

L'expérience pratique est appréciée mais non obligatoire.

Le projet de formation doit s'inscrire dans un projet professionnel axé sur l'utilisation et développement des activités composant cette formation (peinture, menuiseries, petite maçonnerie, électricité, ...).

La mobilité géographique peut être un plus.

La formation est accessible aux personnes en reconversion, aux apprentis, aux salariés ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (sous réserve d'avis médical favorable). En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que la personne a la capacité de manipuler les outils confiés en toute sécurité.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante :

<https://upvfd.fr/referent-handicap/>

Prérequis

Aucun prérequis.

Conditions d'accès et délais

- Réunions d'information collective jusqu'à fin 2024
- Dépôt du dossier d'inscription par le candidat jusqu'au 10 janvier 2025
- Etude du dossier d'inscription par l'équipe pédagogique UPVFD
- Du 20 au 31 janvier 2025
 - Entretien de candidature
 - Tests de positionnement
 - Repérage des acquis professionnels
 - Identification des compétences transversales
 - Proposition de parcours
- Début de la formation : 3 février 2025

Equivalences

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- **CCP1 : RNCP35510BC01- Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment**
- **CCP2 : RNCP35510BC02- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment**
- **CCP3 : RNCP35510BC03- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment**

Le titre professionnel est accessible par capitalisation des certificats de compétences professionnelles (CCP) ou à la suite d'un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Les dispenses et équivalences sont définies dans l'arrêté du 4 mars 2021 relatif au titre professionnel d'agent de maintenance des bâtiments

Une ancienne version de la certification professionnelle est reconnue en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP35510BC01 - Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	<u>RNCP316 - TP - Agent d'entretien du bâtiment</u>	RNCP316BC01 - Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment
RNCP35510BC02 - Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	<u>RNCP316 - TP - Agent d'entretien du bâtiment</u>	RNCP316BC02 - Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment
RNCP35510BC03 - Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	<u>RNCP316 - TP - Agent d'entretien du bâtiment</u>	RNCP316BC03 - Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment

Objectifs de la formation

1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :

Cette formation a pour objectif de former les agents de maintenance des bâtiments à la réalisation de la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments. Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

Ses missions :

- Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre
- Etablir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée
- Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagements divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

À l'issue de la formation, les compétences suivantes sont attestées :

RNCP35510BC01- Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

RNCP35510BC02- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

RNCP35510BC03- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

2/ Suites de parcours et les débouchés :

Secteurs d'activités et types d'emploi accessibles par le détenteur du titre :

- Structures ou institutions d'accueil pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap
- Etablissements de soins
- Hôtels et pensions de famille
- Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement
- Etablissements de plein air
- Administrations, banques, bureaux
- Magasins de vente, centres commerciaux
- Entreprises

Types d'emploi accessibles par le détenteur du titre :

- Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux
- Agent de maintenance multi techniques immobilières
- Agent polyvalent d'entretien
- Agent polyvalent du service de maintenance
- Factotum
- Ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments
- Ouvrier qualifié de maintenance dans l'hôtellerie de plein air

Contenus de la formation

Nombre total d'heures de formation : 623 h

A-Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment		245 h
Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	Exploiter une fiche d'intervention	
	Exploiter un plan d'exécution d'aménagements intérieurs	
	Exploiter un document fabricant	
	Déconstruire tout ou partie d'ouvrage en matériaux secs à base de plâtre	
	Réaliser l'implantation et le traçage de l'implantation du futur ouvrage à construire	
	Construire l'ouvrage en respectant les normes en vigueur	
	Poser des éléments menuisés	
Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment	Exploiter une fiche d'intervention, un plan d'exécution d'aménagements intérieurs, un document fabricant et une fiche de donnée de sécurité	
	Consulter un catalogue fournisseur	
	Préparer les supports (égrenage, lessivage par exemple)	
	Réaliser les travaux d'apprêts (impression, rebouchage par exemple)	
	Mettre en peinture les murs, les plafonds et les boiseries	
	Poser par collage au sol et au mur des carreaux de céramique	
	Poser des dalles, des lés de revêtements souples	
Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment	Exploiter une fiche d'intervention, un plan d'exécution d'aménagements intérieurs, un document fabricant et une fiche de donnée de sécurité	
	Réaliser les opérations de maintenance préventive (nettoyage, contrôle, remplacement d'éléments) sur une menuiserie et/ou fermetures d'un bâtiment classé ERP	
	Choisir l'outillage adapté pour effectuer les contrôles	
	Remplacer des éléments de serrurerie	
	Monter du mobilier en kit	
Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	Exploiter une fiche d'intervention, un plan d'exécution d'aménagements intérieurs, un document fabricant et une fiche de donnée de sécurité	
	Diagnostiquer l'état d'un ouvrage existant endommagé	
	Choisir les matériaux adaptés pour réparer l'ouvrage endommagé	
	Diagnostiquer le dysfonctionnement de l'élément menuisé ou de l'accessoire à réparer	
	Choisir les matériaux adaptés pour réparer l'ouvrage endommagé	
	Réparer l'élément d'ouvrage endommagé en respectant les normes de mises en œuvre	
	Réaliser le montage et la maintenance de petits mobiliers	
	Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements de sol existants (changement de dalles)	
	Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements durs existants (changement de carreaux, de faïence)	

B-Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment		161 h
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment	Exploiter une fiche d'intervention, un plan d'installation électrique, un document fabricant, un catalogue fournisseur	
	Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures	
	Appliquer les règles de pose des appareils électriques	
	Appliquer les règles de pose et d'assemblage des composants électriques entre eux	
	Réaliser la pose et le raccordement des équipements électriques terminaux	
	Réaliser les vérifications électriques de ses raccordements à une installation monophasée	
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	Exploiter une fiche d'intervention, un plan d'installation électrique, un document fabricant, un catalogue fournisseur	
	Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures	
	Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages électriques	
	Identifier le type d'équipement à contrôler	
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	Exploiter une fiche d'intervention, un plan d'installation électrique, un document fabricant, un catalogue fournisseur	
	Identifier les dysfonctionnements sur une installation électrique	
	Définir une procédure d'intervention	
	Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures	
	Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages électriques	
Remettre en fonction une installation électrique		

C-Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment		161 h
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment	Exploiter une fiche d'intervention, un plan d'installation électrique, un document fabricant, un catalogue fournisseur	
	Equiper et monter des appareils et accessoires sanitaires	
	Raccorder des appareils sanitaires au réseau d'alimentation EF/EC et d'évacuation EU/EV	
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	Exploiter une fiche d'intervention, un plan d'installation électrique, un document fabricant, un catalogue fournisseur	
	Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages thermiques et sanitaires	
	Identifier le type d'équipement à contrôler	
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	Exploiter une fiche d'intervention, un plan d'installation électrique, un document fabricant, un catalogue fournisseur	
	Identifier les dysfonctionnements sur une installation thermique et sanitaire	
	Définir une procédure d'intervention	
	Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle	
	Appliquer les règles de pose et de remplacement d'équipement thermique et sanitaire	
Remettre en fonction une installation thermique et sanitaire		

Développement personnel et professionnel (28h)

Coaching individualisé, accompagnement, bilans, évaluations formatives, etc. (28h)

Suivi et modalités d'évaluation

1/ Suivi des stagiaires :

- Tutorat synchrone et asynchrone individuel et collectif tout au long de la formation
- Bilans individuels à la fin de chaque étape de formation permettant de situer le stagiaire dans ses pratiques et sa progression
- Suivi de l'alternance par un référent : échanges avec les tuteurs / maitres d'apprentissage, etc.
- Mesure par l'OF de la satisfaction des stagiaires : ces évaluations sont proposées à la fin de chaque étape de formation durant le cursus de formation
- Mise à disposition des stagiaires d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail tout au long de leur cursus
- Mesure de l'insertion professionnelle des sortants : suivi post formation réalisé conformément à nos process « démarche qualité »

2/ Modalités d'évaluation :

Evaluations en cours de formation

- Positionnements sur les trois CCP du parcours de formation
- Evaluations intermédiaires tout au long du cursus pour vérifier l'acquisition des connaissances et la montée en compétences (Quiz, évaluations en cours de formation (ECF), études de cas, exercices d'applications, entretiens périodiques... : un livret d'évaluation formalisera ces évaluations)
- Evaluation des acquis tout au long de la formation par le biais de livrables (alternance)

Evaluation finale

RNCP35510BC01 - Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

RNCP35510BC02 - Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

RNCP35510BC03- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Chaque CCP est évalué de la façon suivante :

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques

1/ Equipement et matériel :

- ✓ Nombreuses salles, climatisées, connectées wifi
- ✓ Tableau, vidéoprojecteur et support adapté
- ✓ Un compte office 365 par stagiaire, avec la suite Office associée (prêt d'ordinateur pour chaque participant)
- ✓ Plateaux techniques propres à la pratique de chaque activité concernée
- ✓ Minibus pour les déplacements hors-site
- ✓ Prêt des équipements individuels de protection (pantalon technique, chaussures de sécurité, ...)
- ✓ Prêt des outils et appareils utilisés durant la formation

2/ Sur le plan pédagogique :

L'approche pédagogique proposée prend assise sur le principe d'individualisation des parcours, permettant à chaque stagiaire d'évoluer à son rythme et de construire son propre projet professionnel.

Les formateurs accompagnent les stagiaires tout au long de leurs parcours et jouent le rôle de « coach », permettant concomitamment le développement des compétences, un réel travail sur le plan du développement personnel, mais aussi (et en priorité) un travail longitudinal sur l'amélioration des comportements professionnels.

3/ Qualité des intervenants :

Nos formateurs allient une vaste expérience en formation professionnelle à une pratique approfondie sur le terrain, des conditions essentielles pour garantir le succès de nos actions de formation.

Durée de la formation et modalités d'organisation

1/ Lieu de la formation :

UPVFD

Campus de la grande Tourrache
Av. François Arago – ZI Toulon Est
83130 La Garde

2/ Dates et volumes horaires :

Date de début	3 février 2025
Date de fin	26 janvier 2026
Volume horaire total (OF + ALTERNANCE)	1603 h
Volume horaire en OF	623 h
Volume horaire en alternance	980 h
Durée hebdomadaire	35 heures

3/ Nombre de stagiaires :

Un groupe de 25 participants.

4/ Organisation de la formation :

- ✓ En présentiel du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

5/ Individualisation de la formation :

L'approche pédagogique proposée prend assise sur le principe d'individualisation des parcours, permettant à chaque stagiaire d'évoluer à son rythme et de construire son propre projet professionnel.

Coût de la formation

Aucun frais d'inscription à la formation ni aux tests de positionnement (le cas échéant)
De nombreux moyens de financement sont possibles et l'UPV FD vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet <https://upvfd.fr/>

Diplôme		Employé administratif et d'accueil
Moyens de financement possibles		Coût pour le stagiaire
Contrat d'apprentissage	OUI	GRATUIT
Contrat de professionnalisation	OUI	GRATUIT
France Travail	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale : en cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
CPF	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale : en cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
Financement personnel	OUI	4984,00 €* <i>*Tarif maximal modulable selon le volume horaire et l'expérience de chaque candidat.</i>

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

1 / La valeur ajoutée de l'UPV FD :

L'UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- ✓ Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- ✓ Des infrastructures qualitatives
- ✓ Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- ✓ Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- ✓ Une gratuité des frais d'inscription et de sélections

2/ Les indicateurs de résultat :

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	Chiffre et Pourcentage
Toutes catégories d'actions de formation confondues pour le diplôme concerné		
Nombres d'entrants Session.s (n-1)	Nombres d'apprenants entrés en formation sur la session indiquée	Non applicable Pas d'historique
Taux de satisfaction Session.s (n-1)	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	
Taux de réussite Session.s (n-1)	Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications	
Taux d'abandon Session.s (n-1)	Nb abandons / nb de stagiaires entrants	Non applicable Pas d'historique
Taux de poursuite d'étude Session.s (n-2)	A + 6 mois, nb de stagiaires en poursuite d'étude / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	Non applicable Pas d'historique
Taux global d'insertion professionnelle Session.s (n-2)	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	
Taux spécifique d'insertion professionnelle Session.s (n-2)	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi dans les métiers visés par la formation / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	
Spécifiquement sur les actions de formation en apprentissage pour le diplôme concerné		
Taux de rupture de contrats d'apprentissage Session.s (n-1)	Nb entrants / nb ruptures de contrats d'apprentissage	Non applicable Pas d'historique

Renseignements complémentaires & Contacts

Tel : 04 83 69 19 09

Mail : upvfd@upv.org

Site internet : www.upvfd.fr

Date de mise à jour du présent programme de formation : Juillet 2024